

Commission des finances et des affaires générales

61510 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale

Proposition d'attribution d'une aide exceptionnelle de 20 000 € en soutien aux victimes de l'ouragan IRMA

Rapport n° CP/2017/377

Service gestionnaire:

A620 - Direction des services de l'Assemblée

Résumé :

Ce rapport a pour objet l'attribution d'une aide exceptionnelle d'un montant de 20000€ en soutien aux victimes dévastées par l'ouragan IRMA .

L'ouragan IRMA s'est abattu le mercredi 6 septembre 2017 sur l'arc des caraïbes. Classé en catégorie 5 au moment de son passage, avec des vents moyens maximum de 295 km / h, Irma est l'ouragan le plus puissant jamais observé sur les petites Antilles.

Cette vitesse de vent a été maintenue pendant 33 heures consécutives et l'ouragan s'est abattu sur les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, avec des vents dépassant 250km/h.

La partie française de l'île de Saint-Martin compte quelque 35 000 habitants. L'île volcanique de Saint-Bathélemy compte, quant à elle, 9 500 habitants.

Le constat fait état de nombreux dommages matériels. Le bilan humain est conséquent.

Les dégâts causés par le passage d'IRMA rendent difficiles les accès et l'acheminement des secours à la population auxquels s'ajoute l'isolement des sinistrés. En effet, les deux îles se trouvent sans eau potable, sans électricité ; les bâtiments publics sont inutilisables, les maisons détruites, les arbres arrachés. Par exemple, à Saint-Barthélemy, 60% des maisons sont désormais inhabitables.

Il est proposé à la Commission Permanente de témoigner de la solidarité du territoire alsacien à l'égard des habitants des îles de Saint Barthélemy et de Saint Martin au travers d'une aide financière d'un montant de 20 000 € du Département du Bas-Rhin.

Il est proposé que cette somme soit versée par le Département du Bas-Rhin à la Fondation de France qui se charge de coordonner l'utilisation des fonds de restructuration pour les 2 îles de Saint-Martin et de Saint-Bathélemy.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, par délégation, et sur proposition de son président, décide d'une aide financière d'un montant de 20 000 €

du Département du Bas-Rhin à la Fondation de France qui se charge de coordonner l'utilisation des fonds de restructuration pour les 2 îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

Strasbourg, le 08/09/17

Le Président,

Frédéric BIERRY